

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie
et des finances

Arrêté du 16 mai 2019

**Acceptant la renonciation totale de la société SGZ France SAS
au permis exclusif de recherches de mines d'or, argent et substances connexes,
dit « Permis Vendrennes »**

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances, en date du 16 mai 2019, la renonciation totale de la société SGZ France SAS portant le numéro 804 686 582 au registre du commerce et des sociétés, de Paris, dont le siège social est situé 18 rue Jean Mermoz 75008 Paris, au permis exclusif de recherches de mines d'or, argent et substances connexes, dit « Permis Vendrennes », portant sur tout ou partie du territoire des communes de Bazoges-en-Paillers, Beaurepaire, Chauché, Chavagnes-en-Paillers, La Boissière-de-Montaigu, La Copechagnière, La Flocellière, La Rabatelière, Le Boupère, Les Brouzils, Les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Monsireigne, Mouchamps, Pouzauges, Rochetrejoux, Saint-André-Goule-d'Oie, Saint-Fulgent, Saint-Georges-de-Montaigu, Saint-Michel-Mont-Mercure, Saint-Paul-en-Pared et Vendrennes, situées en Vendée est acceptée.

En conséquence, il est mis fin au dit permis et le gisement correspondant est replacé dans la situation de gisement ouvert aux recherches.

Le texte complet peut être consulté à la direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature, bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92 055 La Défense Cedex, ainsi qu'à la direction régionale de l'aménagement, du logement et de la nature Pays-de-la-Loire, service des risques naturels et technologiques, 5, rue Françoise Giroud, CS 16326, 44263 NANTES Cedex 2